

Voici pourquoi Michel ne fera rien contre Francken

“Je ne fais chanter personne. Je déplore que l’on dise cela. Je donne l’opinion de mon parti.”

Bart De Wever

Le président de la N-VA a ainsi répliqué au Premier ministre Charles Michel (MR) qui lui-même avait déclaré, lundi matin, sur les ondes de Bel-RTL que “le chantage ne m’impressionne pas, les menaces non plus, ni les provocations” après que Bart De Wever eut déclaré que la N-VA fera tomber le gouvernement si Theo Francken devait démissionner.

■ Bart De Wever impose sa loi : quoi qu’il arrive, Theo Francken restera en place malgré le dossier “soudanais”.

■ Le Premier ministre n’a-t-il plus rien à dire ? L’affirmer sans nuance serait ignorer les réalités du pouvoir politique en Belgique.

Analyse Frédéric Chardon

Jamais la question du leadership d’un Premier ministre ne se sera posée aussi souvent en si peu de temps. Depuis que Charles Michel est entré au “16”, deux de ses partenaires flamands – la N-VA et le CD&V – n’ont cessé de se disputer. Taxation du capital, maintien ou non des militaires dans les rues, économies à réaliser ou non dans les dépenses de sécurité sociale, petites phrases assassines pas toujours très fines (“le CD&V est le parti des musulmans”, avait lancé la passionaria nationaliste Zuhair Demir)... Pris au beau milieu de ce tir croisé entre snipers flamands, le Premier ministre passe pour un chef de gouvernement aux petits bras. Surtout aux yeux de l’opposition, évidemment.

Le dangereux pourrissement de la nouvelle crise fédérale autour du dossier des Soudanais expulsés de Belgique invite à se poser, encore, cette question : Charles Michel a-t-il la carrure face à la N-VA ? Dimanche soir, Bart De Wever a averti le CD&V : Theo Francken, le secrétaire d’Etat à l’Asile et à la Migration, ne quittera pas le gouvernement quel que soit le résultat de l’enquête en cours sur le sort qui a été réservé aux Soudanais rapatriés. Et si certains (le CD&V...) s’aventuraient à exiger, aux côtés de l’opposition, la défenestration de Francken, la N-VA mettrait fin dans la seconde à l’aventure “suédoise”. Le président de la N-VA répondait en fait à Wouter Beke, le patron des démocrates-chrétiens flamands, qui avait suggéré à Theo Francken de démissionner. Lundi, après l’orage de la veille, la tendance dans les déclarations était à l’apaisement.

Mais, et Charles Michel dans tout ça ? Il ne semble plus exister, ne plus arriver à éteindre l’incendie. Un manque de leadership ? Une grosse fatigue ? Le procès est un peu facile alors que les partenaires fla-

mands de la majorité, convoitant en gros le même électorat, s’étripent en permanence à l’approche des scrutins de 2018 et 2019. Analysons la situation.

1 La guerre des présidents

D’abord, les scuds échangés entre partenaires du “kibbelkabinet” (le “gouvernement des chamailleries”, l’autre surnom de la “suédoise” en Flandre) sont tirés par les présidents de parti. Pas par les vice-Premiers ministres au sein de l’exécutif. Jan Jambon pour la N-VA, Kris Peeters pour le CD&V et Alexander De Croo pour l’Open VLD ont plutôt tendance à temporiser. Comme Bart De Wever l’a rappelé lundi, c’est bien son droit, en tant que président du parti nationaliste flamand, de donner son avis même s’il est radical. Tout comme Wouter Beke avait donné le sien au sujet de l’avenir de Theo Francken. Le Premier ministre n’a pas, sur le plan formel en tout cas, d’injonctions à donner aux QG respectifs des formations qui composent sa majorité.

2 Les gouvernements de coalition

Ensuite, et c’est lié à ce qui précède, ce n’est pas le Premier ministre qui décide de la vie et de la mort de (tous) ses ministres. La réalité du pouvoir en Belgique, c’est la participatie. En clair, ce sont les formations politiques qui s’associent dans des majorités, ce sont les formations politiques qui choisissent à tour de rôle les portefeuilles qu’elles souhaitent et ce sont encore elles qui élisent dans leurs rangs les personnalités qui prendront la tête de ces ministères. Autrement dit, Charles Michel a pu éjecter comme il l’a fait Jacqueline Galant car elle fait partie du MR. Mais il n’a pas (du

tout) la même marge de manœuvre vis-à-vis de Theo Francken. S'il exigeait son départ alors que la N-VA s'y oppose, Charles Michel saborderait illico sa propre majorité. Ce poids de la partitocratie et des gouvernements de coalition vaut pour l'actuel locataire du "16", valait pour ses prédécesseurs et vaudra encore pour ses successeurs. Ce n'est pas une question de leadership mais de "realpolitik".

3 Le MR est en phase avec la N-VA

Rappelons enfin que le Premier ministre et son parti

sont en phase avec la politique menée par Theo Francken. Le président des libéraux, Olivier Chastel, l'a d'ailleurs encore rappelé dans un communiqué de presse lundi. Les décideurs du MR jugent au contraire très durement le procès qui est fait au secrétaire d'Etat et dénoncent des "fake news" dans ce dossier miné. Le Premier ministre ne va pas exiger le départ d'un membre du gouvernement qui applique à la lettre la politique qu'il lui demande de mener. *"De toute façon, les résultats de l'enquête vont certainement conforter Francken, ajoute un libéral. Quand vous voyez que même l'Onu renvoie des gens au Darfour..."*

La mini-législature, ce concept oublié de la sixième réforme de l'Etat

C'est l'histoire d'un accord jamais entré en vigueur. Nous sommes le 11 octobre 2011. La sixième réforme de l'Etat est enfin bouclée. Dans son chapitre "Renouveau politique", elle introduit le principe de simultanéité des élections. Cela signifie que les élections fédérales (dites législatives) auront dorénavant lieu en même temps que les élections européennes et régionales. Ce fut le cas, pour la toute première fois, le 25 mai 2014.

Pour bétonner cette simultanéité, la réforme de l'Etat prévoit aussi qu'en cas d'élections anticipées consécutives à la chute du gouvernement fédéral, la législature suivante ne courra que jusqu'au prochain scrutin européen – on aurait une sorte de mini-législature. Toutes ces dispositions sont écrites noir sur blanc dans l'article 46 de la Constitution.

La mesure a été mise au frigo

Appliquons la théorie. Si le gouvernement Michel tombe et que des élections anticipées ont lieu, on aurait donc une mini-législature allant jusqu'aux élections européennes de mai 2019. Clair, non ? Eh bien non... Parce que l'article 46 de la Constitution contient aussi une disposition transitoire. Elle prévoit que la mesure sur la simultanéité des élections n'entrera en vigueur qu'après l'adoption d'une loi spéciale (nécessitant une majorité spéciale), laquelle

n'a jamais été adoptée... En cas d'élections anticipées, on sera donc reparti pour une législature tout à fait normale de cinq ans. Pour le constitutionnaliste Christian Behrendt (ULg), c'est une bonne chose.

"Il faut espérer que cette disposition (sur la mini-législature, NdLR) n'entrera jamais en vigueur, dit-il. Imaginons que le gouvernement Michel tombe maintenant. On aurait ensuite une législature qui n'irait que jusqu'aux élections de 2019. On mettrait déjà plusieurs mois pour négocier un accord de majorité qui ne vaudrait que pour un temps très court, et les gens seraient déjà à nouveau en campagne électorale... Ça n'a strictement aucun sens ! En fait, un accord serait impossible à trouver et on aurait un gouvernement en affaires courantes (démissionnaire) pendant plusieurs mois, ce qui serait mauvais pour le pays."

Lors de la crise de 2010-2011, la simultanéité des élections était une demande insistante du SP.A, soutenue par les verts, mais vivement rejetée par le CD&V. Le compromis fut double. D'une part, on allongea la législature fédérale d'une année (de quatre à cinq ans), ce qui implique, pour le moment, une simultanéité de fait, mais pas de droit. D'autre part, on mettait au frigo le concept de mini-législature en demandant de le faire confirmer par une loi spéciale dans le cadre d'une future réforme de l'Etat.

A. C.